



## Double illégal des clés utilisé pour un cambriolage-assurance

Par **Nestigou**, le **15/12/2023** à **11:38**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour une question d'assurance.

Dans le cas d'un cambriolage où les voleurs auraient pu faire faire un double des clés lorsqu'il les avaient en main de manière légale (précédente location, etc), ce vol-ci serait-il considéré avec effraction? Les dommages subis seraient-ils pris en charge par l'assurance?

Merci de votre retour

Pierre

Par **Marck.ESP**, le **15/12/2023** à **11:45**

Bonjour et bienvenue

Si vous pouvez prouver que vous n'avez pas été négligent et que vous n'avez pas laissé les clés à la portée des voleurs, l'assureur pourrait accepter de vous indemniser.

Il peut aussi mener une enquête pour déterminer les circonstances du cambriolage et l'utilisation du double des clés. Ils peut demander des preuves supplémentaires, telles que des rapports de police, des témoignages ou des preuves de propriété des clés.

Si l'assureur accepte la demande d'indemnisation, ils peut couvrir les pertes financières liées au cambriolage, telles que les biens volés ou les dommages matériels. Cependant, il est possible que certaines exclusions s'appliquent en fonction des termes du contrat.